COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 Juillet 2022

Approbation, à l'unanimité, du procès-verbal du conseil municipal du 16 Mai 2022

Secrétaire de séance : M François GEELEN

I. Vente du Lot n° 12 à l'ASL Alexandrine :

M. le Maire informe l'assemblée délibérante suite à l'assemblée générale en date du 19 Octobre 2020, il a été stipulé que conformément à l'état descriptif de division de l'ASL Place Henriette Bresson à Chasselay, il est prévu que le volume suivant soit, à l'issue de la construction, cédé en propriété à l'ASL moyennant un prix de 1 € net vendeur.

Ce volume est le n° 12 qui comprend :

- La rampe d'accès aux garages au sous-sol
- La circulation automobile, la circulation piétonne, le local station de relevage et s séparateurs hydrocarbures et les ventilations hautes et basses au soussol
- L'escalier au sous-sol permettant de sortir de l'ensemble immobilier sur la place Henriette Bresson, situé au Nord-Est de ce même ensemble.

Or, suite à l'avis du service des Domaines, cette rétrocession a été estimée à 1 € Symbolique.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rétrocéder le volume n° 12 de l'ensemble immobilier (restaurant municipal et résidence Alexandrine) à l'ASL Alexandrine pour 1 € symbolique conformément à l'estimation des Domaines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de céder à l'ASL Alexandrine le volume n° 12 décrit ci-dessus pour le prix de 1 € net vendeur.
- **DIT** que les frais afférents à l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes correspondants

II. <u>Droit de préemption pour l'acquisition d'un garage en sous-sol de la résidence Alexandrine :</u>

Le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 09 Avril 2018 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Chasselay,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n°17/2022, reçue le 19/05/2022, adressée par maître Chloé CHASSAGNY, notaire à DARDILLY, en vue de la

cession moyennant le prix de 15 000 €, d'une propriété sise à lieudit « Bellecize », cadastrée section A n° 1744, Place Henriette Bresson 69380 Chasselay d'une superficie totale de ..., appartenant à Monsieur Pierre-Julien SWINGHEDAUW et Madame Mélinda REBOLLAR, son épouse.

Vu le montant de cette vente à 15 000 €, il n'y a pas lieu de demander l'estimation des services des domaines car le montant est inférieur à 180 000 €,

Ce garage sera destiné à une revente pour les habitants du centre du village qui ne possède pas de garage comme il avait été prévu par délibération en date du 20 Janvier 2014 lors de la création de ces garages en sous-sol de l'ensemble immobilier constitué d'un restaurant municipal et d'une résidence Alexandrine.

Décide:

Article 1er: Il est décidé d'acquérir par voie de préemption un garage sis à lieudit « Bellecize », cadastrée section A n° 1744, Place Henriette Bresson- résidence Alexandrine 69380 Chasselay d'une superficie représentant 5/1000 de la quote-part des parties communes appartenant à Monsieur Pierre-Julien SWINGHEDAUW et Madame Mélinda REBOLLAR, son épouse.

Article 2 : La vente se fera au prix de 15 000 €.

Article 3 : Un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision.

Article 4 : Le règlement de la vente interviendra dans les 6 mois, à compter de la notification de la présente décision.

Article 5 : Le maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet. Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.

Article 6 : décision modificative :

Investissement Dépenses : Article 2138 « Autres constructions » : + 15 000 € Fonctionnement Dépenses : Article 022 « Dépenses Imprévues » : - 15 000 €

III. <u>Département du Rhône : convention de mandat pour réalisation des travaux de mise en sécurité RD16/Chemin de Sanville et RD16/Chemin de Chalay/Chemin de la Collonge :</u>

Dans le cadre de la mise en sécurité en agglomération sur la RD16/Chemin de Sanville et RD16/Chemin de Chalay/Chemin de la Collonge, une convention entre le Département du Rhône et la Commune de Chasselay doit être établie afin que la commune de Chasselay devienne maître d'ouvrage pour cette opération.

Ces travaux consistent à mettre en place des coussins berlinois ainsi que le marquage horizontal et la signalisation correspondante et la pose de balises type J11.

Le montant estimé de cette opération est de 7 618,75 € H.T. soit 9 142.50 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité.

- **ACCEPTE** la convention de mandat entre le Département du Rhône et la commune de Chasselay, pour la réalisation et au financement des travaux de mise

en sécurité en agglomération sur la RD16/Chemin de Sanville et RD16/Chemin de Chalay/chemin de la Collonge.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

IV. Finances décisions modificatives :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la ville,

Monsieur le Maire propose les décisions modificatives suivantes afin de pour faire les dépenses :

Investissement:

Dépenses :

Compte 165 « Dépôt et cautionnement reçu » : + 674

Recettes

Compte 165 « Dépôt et cautionnement reçus » : +674

Dépenses :

Compte 13241 « subvention d'investissement » : - 16 000 €

Compte 1346 « participations pour voirie et réseaux » : + 16 000 €

<u>Investissement – chapitre 041 (écriture d'ordre) :</u>

Dépense:

Article 20422/041 : « Subventions d'équipement aux

personnes de droit privé » : + 1,00 €

Recette:

Article 2111/041 « Autres agencements » : + 1,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE les décisions modificatives exposées ci-dessus.

V. Restaurant municipal: nouvelle tarification.

Après discussion, Monsieur le maire propose de remettre cette délibération à l'ordre du jour au prochain conseil municipal du 05/09/2022.

En effet, les membres du conseil municipal voudraient plus d'élément pour pouvoir appliquer une augmentation sur le prix des repas, notamment connaître le prix de revient d'un repas à la commune et avoir un tableau comparatif avec le prix du repas de RPC depuis 2018.

VI. <u>CCBPD</u>: convention de mise à disposition d'une salle du restaurant municipal pour le R.A.M.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la commune de Chasselay met à disposition à titre gratuit au profit de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées une salle située dans le restaurant municipal en vue d'y organiser une activité de relais assistante maternelles et d'accueillir des usagers.

C'est pourquoi, il y a lieu de passer une convention entre la commune de Chasselay et la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées pour définir les charges et les conditions de cette occupation.

La durée de cette convention sera du 01 Janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la convention entre la commune de Chasselay et la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées pour la mise à disposition d'une salle située au restaurant municipal pour organiser le relais des assistantes maternelles.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

VII. Comptes rendus des différentes commissions,

A. <u>Commission environnement</u>: Julie FACY présentera pour le prochain conseil municipal du 05/09 prochain le projet de la désimperméabilisation des sols à l'école publique.

B. <u>Commission voirie</u>:

Travaux effectués : curage de la cressonnière chez Mme BALLY (partie 1), réfection trottoir école Ste Bernadette, signalisation routière par LINEAX, écluse (rétrécissement) chemin du Célard, nettoyage du cimetière, grillage des tennis changé.

Travaux à venir sur le mois de juillet : réfection du chemin de Rive d'Arcano, curage 2ème partie propriété Mme BALLY, curage bassin du Plantin et réparation du tuyau d'eau pluviale devant la Mairie.

Franck DECRENISSE préconise de passer de l'acide acétique pour entretenir le cimetière. Il signale que le « céder le passage » chemin du Célard n'est pas du bon côté. Voir avec la Comcom qui a fait les travaux.

B. <u>Commission scolaire</u>:

- Conseil d'école du 14/06/2022 Pour la rentrée une rencontre sera organisée avec les parents des maternelles pour leur montrer le rythme scolaire de leur enfant pendant 10 h. Il a été reproché à l'équipe enseignante du cycle 3 de ne pas avoir fait de cadeau pour la fête des mères.
 - Il a été annoncé le départ de Mme LAPORTE. Elle est remplacée par Mme NICOLAON. Pour les études surveillées, Mme NICOLAON ne pouvant pas les faire, il y aura moins de places disponibles.
- Restaurant municipal une réunion a eu lieu le 13/06 derniers avec les directrices d'école, la responsable du RM, Alfa 3 A afin de faire le point sur cette année scolaire écoulée et pour l'organisation de la rentrée prochaine; Mise en self classique du restaurant municipal

C. Commission Enfance Jeunesse :

A partir de la rentrée de septembre, réouverture de la MJC avec CAP GENERATION. Seront concernés : les 11-14 ans et les 14-17 ans. La MJC sera ouverte le mercredi de 12 h 30 à 18 h 00 pour les 11-14 ans et le vendredi de 17h30 à 22 h 00 pour les 14-17 ans.

Toute l'année y compris les vacances scolaires sauf le mois d'Août. La communauté de commune a accepté d'intégrer la commune de Chasselay dans la convention avec CAP GENERATION.

Le coût pour la commune de Chasselay sera de 5000 € pour un an. Un flyer sur les activités sera adressé aux jeunes. Une navette sera mise en place pour les déplacements pour d'autres activités dans d'autre commune gérée par Cap Génération. Il y aura l'organisation de 2 sorties pendant la période scolaire – sorties pour les jeunes qui adhérent aux activités de la MJC.

D. <u>Commission Environnement</u>:

- Un APERO COMPOST a été organisé pour effectuer le 1^{er} transfert le 17/06/2022. Il y a 50 à 60 utilisateurs, dont 5 personnes sont très impliquées. Le maître composteur, recherche un second site. Une réflexion est faite dans le parc du restaurant municipal. Le personnel du restaurant municipal est intéressé et pourrait intégrer dans ces composteurs le reste des repas.
- Pour les rats, Monsieur CIMETIERE précise que la dératisation sur Chasselay se fait 2 fois par an. L'entreprise est intervenue le 30/06/2022.

E. Commission sociale:

Le nouveau service intitulé « mainsdorées » a été présenté aux 22 bénévoles et est opérationnel. Ce service propose des mesures nécessaires à l'accompagnement des personnes âgées et aux personnes en difficulté momentanée : Visite de convivialité, lecture à haute voix, aides aux formalités administratives, petit bricolage, etc ... La durée de cette aide est de 1 h.

Monsieur Balmont présente un dossier à la place de Josiane Seigneur, étant absente. Ils ont rencontré une Sté qui propose la mise en place d'une patinoire du 03/12 au 31/12/2022. Elle pourrait être implantée sur la place de convivialité. Le coût global est de 40 000 € avec mise à disposition de 2 chalets 1 pour le matériel (patins et casques) et 1 pour créer une buvette pour une association de Chasselay. La société aura un retour garanti de 20 000 €. Ce qui rester à la charge de la commune 20 000 €. Afin de pouvoir financer cette activité, il faudrait avoir des sponsors et créer des activités avec les écoles, les Kids etc ...

Christophe Balmont précise que ce projet sera étudié par plusieurs commissions : enfance-jeunesse, sociale et environnement.
La société attend une réponse pour fin juillet. Dans un premier temps,
Christophe Balmont enverra une demande d'avis sur ce projet à chaque élu et en fonction du résultat les commissions pourront travailler ou pas.

Plan canicule mis en place, les personnes âgées ont été contactées et une distribution de brumisateurs a été faite. Dans l'ensemble, ces personnes sont très bien encadrées par leur famille.

F. Fête de la Poire :

Franck Décrenisse informe l'assemblée que l'assemblée générale et le repas avec les bénévoles a eu lieu le 03 juin 2022. Lors de cette réunion, il a été évoqué la recherche d'un successeur à la présidence de cette association. Cette année, les enfants des écoles vont fabriquer des poires avec des matériaux de recyclage.

L'association demande si cette année, elle pourrait utiliser le restaurant municipal pour le 16/10 prochain. L'utilisation du restaurant est acceptée sous réserve qu'un état des lieux avant et après soit fait avec un responsable. M Décrenisse demande à qui la commune loue ses barnums. Ils sont loués uniquement aux associations.

Pour les locaux de la poste quel est le projet ? L'association de la Poire serait preneuse pour faire une buvette.

Monsieur PARIOST répond qu'il privilégie l'activité commerciale. Actuellement 3 commerçants sont intéressés : fleuriste, événementiel et céramiste. Ils étudient ensemble la faisabilité.

M Décrenisse demande que la poire exposée rue Léa Lassausaie soit traitée au xylophène pour la protéger des vers.

VIII Questions diverses:

- 1. Marché Public:
- Pour l'accueil des enfants au Temps Périscolaire et le Temps Méridien : Candidature retenue ALFA 3 A.
- 2. Opérateur FREE: à partir du 31/12/2022 FREE n'aura plus de convention avec Orange pour bénéficier de leur support. Aussi, il recherche sur Chasselay un site pour avoir une couverture sur tout le centre Bourg et être opérationnel au 01/01/2023. Plusieurs sites sont proposés: l'église, la poste ou le château d'eau. Une étude de faisabilité sera faite et présentée au conseil municipal avant fin 2022. Free ne veut pas implanter de pylône mais des petites antennes qui seront intégrées sur le bâtiment.
- 3. CCBPD: commission mobilité M. PARIOST demande qu'un élu représente Chasselay à la prochaine réunion qui aura lieu le mardi 06/09 prochain à 19 h au Domaine des Communes. Cette commission est importante afin de maintenir les transports sur Chasselay.
- 4. Entente Monts d'Or Azergues : invitation 50 ans du Dojo le samedi 01/10/2022. Lors de cette cérémonie, le dojo sera nommé « André Ramousse » et une plaque sera apposée à son nom sur le bâtiment. Monsieur PARIOST demande à l'assemblée si elle souhaite participer à l'achat de cette plaque. Accepté à l'unanimité.
- 5. Département du Rhône : invitation « une journée Guinguette » le vendredi 15/07/2022 à 12 h 00 à Saint Romain en Gal.
- 6. Pétition contre la commune de Chasselay sur l'urbanisation à outrance sur la commune. Monsieur le Maire précise que le PLU actuel a été fait en concertation avec le public, les personnes publiques associées (Département, Etat, chambre agriculture etc...), des réunions publiques ont été organisées pour présenter le PADD et le projet du PLU. Ce PLU a été voté au conseil municipal dans la séance du 03/12/2018 à l'unanimité. Une modification du PLU a été lancé afin de voir si nous pouvons maitriser l'urbanisation en augmentant les coefficient pleine terre. Une réunion publique sera organisée en octobre pour présenter à la population le projet de modification du PLU.
- 7. CHG d'Albigny sur Saône : invitation à la Fête de l'Hôpital le jeudi 07/07 à 13 h 30.

G. Réunion des commissions

- Commission voirie le mercredi 13 juillet 2022 à 19 h 00 en Mairie
- Commission sociale, environnement et enfance-jeunesse le lundi 18 juillet 2022 à 20 h 00 en Mairie
- Commission scolaire le lundi 18 juillet 2022 à 19 h 00 en Mairie
- Commission urbanisme le lundi 25 juillet 2022 à 19 h 00 en Mairie

H. Prochain Conseil Municipal: le lundi 05 septembre 2022